



## Certificat de Capacité des Personnels Techniques des Laboratoires d'analyses Médicales pour Effectuer des Prélèvements Sanguins

Mots Clés : Préparation Certificat Prélèvements Sanguins

### Responsable Pédagogique

Docteur Céline MAITTE

### Objectifs

Ce cycle est organisé à la demande de l'A.B.R.N.P. (Association des Biologistes des Régions Nord-Picardie) en accord avec la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale conformément à l'arrêté du 3 décembre 1980, modifié par Arrêté 1988-01-15 art. 1 JORF 23 février 1988.

### Contenu et Organisation

- Cycle de 15h réparti sur 2,5 jours
  - Enseignement théorique :
    - Notions générales sur les prélèvements sanguins : Les différents prélèvements sanguins - Les règles d'étiquetage
    - Notions techniques générales : Les différents matériels utilisés. Entretien des matériels
    - Méthodes de prélèvements
    - Modalités de transmission du prélèvement.
- En plus de l'inscription à la préparation, les candidats doivent également constituer un autre dossier pour l'inscription à l'examen à faire parvenir à :

**Agence Régionale de Santé Hauts-de-France**

Direction de l'Offre de Soins

Sous-Direction de l'Ambulatoire

Service Gestion et Formation des Professionnels de Santé

556, Avenue Willy Brandt - 59777 EURALILLE

La date de clôture du dépôt des dossiers est fixée au 14 mai 2022 délai de rigueur. L'épreuve théorique du certificat aura lieu le : **Mardi 14 juin 2022.**

Le certificat est délivré aux candidats ayant réussi aux 3 épreuves suivantes : une épreuve théorique comprenant 10 questions, un stage comportant une formation de niveau 2 aux gestes et soins d'urgence (cf. arrêté du 3 mars 2006) et réalisation de 40 prélèvements sanguins et une épreuve pratique de 3 prélèvements sanguins en présence d'un jury.

### Équipe Pédagogique

Docteur Céline MAITTE

### Publics Concernés

Peuvent faire acte de candidature à cet examen : Les personnes titulaires d'un des titres ou diplômes permettant d'exercer la profession de technicien de laboratoire, ainsi que les personnes remplissant les conditions prévues à l'article R. 6211-8 du code de la santé publique.

### Calendrier, Horaires et Lieu

#### Calendrier :

le lundi 30 mai 2022 journée, le mardi 31 mai 2022 matin et le mercredi 1er juin 2022 journée

**Horaire :** de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h00 (sauf le Jeudi de 9h à 12h)

#### Lieu :

Direction Formation Continue et Alternance

Université de Lille – Campus Droit & Santé

1 rue du Professeur Laguesse

59000 LILLE

M Ligne 1 Station CHU – Eurasanté

### Frais de formation

Les frais de formation s'élèvent à : **350 euros**

Pour les bénéficiaires du statut de stagiaire de formation continue les frais de formation seront pris en charge :

- Soit dans le cadre d'une convention de formation avec l'employeur ou l'organisme financeur ad hoc,
- Soit dans le cadre d'un contrat de formation pour la prise en charge personnelle des frais de formation

Ils sont à régler par chèque bancaire libellé à l'ordre de :

**L'Agent comptable de l'Université de Lille.**

Un minimum de 10 inscriptions est nécessaire pour ouvrir la formation.

En cas d'inscriptions en nombre insuffisant, le cycle de formation sera reporté à une année ultérieure.

Aucun remboursement n'est autorisé après le début des enseignements.

### Renseignements et Inscription

Les demandes de renseignements et d'inscription sont à adresser avant le **23 Mai 2022** au :

Direction Formation Continue et Alternance

Université de Lille – Campus Droit & Santé

1 rue du Professeur Laguesse – 59000 LILLE

Téléphone : 03.20.62.15.59

Courriel : [dfca-droitsante@univ-lille.fr](mailto:dfca-droitsante@univ-lille.fr)